

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à cpter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à cpter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvére (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à cpter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à cpter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 - Développement de l'activité du Port Autonome de Bordeaux - Convention particulière relative au programme d'actions commerciales 2006 - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les volets ferroviaire, portuaire et multimodal du contrat de plan Etat -Région Aquitaine 2000 – 2006 et du Contrat d'Agglomération traduisent la volonté de doter l'agglomération bordelaise d'équipements performants permettant de favoriser le report modal.

Le Port de Bordeaux est un outil majeur, dont la complémentarité avec les autres sites logistiques (Hourcade, Bruges...) doit pouvoir être développée pour une offre intégrée, associant les modes ferroviaire et maritime.

Il convient en conséquence de conforter la compétitivité du Port de Bordeaux afin de maintenir les trafics existants et de gagner de nouveaux marchés par :

- l'amélioration des infrastructures portuaires et de desserte ferroviaire du Port,
- le développement d'une action commerciale partenariale pour consolider et diversifier les trafics.

Le coût global de ce programme a été estimé sur la période considérée à 68 678 282,27 € dont 4 421 021,50 € pour le programme d'actions commerciales. Il a fait l'objet par tous les partenaires concernés, Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général, Communauté Urbaine, Port Autonome de Bordeaux, S.N.C.F., Union Européenne, de l'adoption d'une convention cadre définissant les engagements réciproques entre partenaires pour le financement, les modalités de mise en oeuvre et le suivi des opérations.

Ce document, adopté par notre établissement public, par délibération n°2001/286 du 23 février 2001, prévoit l'établissement de conventions particulières pour chaque opération identifiée, qui, pour certaines, s'inscrivent dans un cadre annuel.

Ce programme donne lieu, chaque année par un comité de suivi réunissant les partenaires financiers, à une évaluation qualitative et quantitative.

Ainsi, si le programme d'actions commerciales a connu en 2001 des réalisations en cohérence avec le programme et le budget prévisionnel annoncés, les exercices 2002 à 2004 se sont traduits par des écarts de réalisation significatifs entraînant notamment la proratisation de la participation financière des collectivités locales au regard des dépenses réalisées.

Ces écarts étaient largement imputables à la diminution du trafic portuaire enregistré durant les années concernées. Cette diminution a néanmoins été freinée par la mise en oeuvre d'actions correctives au programme d'actions commerciales.

Aussi, il a paru nécessaire de compléter le programme prévu par une action permettant d'accroître les trafics, non par la captation de flux mais par l'installation d'entreprises génératrices de trafics sur ou à proximité du domaine portuaire. Le Port Autonome de Bordeaux a souhaité ainsi engager une réflexion sur l'analyse des potentialités d'accueil d'entreprises génératrices de trafics et sur les moyens permettant de faciliter leur implantation locale.

Le bilan de l'année 2005 permet de constater une relance des trafics traditionnels soutenus par l'aide au trafic conteneurisé avec un montant de dépenses réalisées nettement supérieur au prévisionnel.

Les points forts du programme 2006 sont les suivants :

- soutien aux manifestations commerciales (45 000€): participations à différents salons (SITL, SIL, Carrefour International du Bois, Atlantic Logistic Forum ...) et à des manifestations commerciales dans l'hinterland du Port (Agen, Périgueux et Toulouse).
- Actions de développement de la multimodalité mer/rail/route (520 000€) axées plus particulièrement sur :
 - le développement du trafic conteneurisé et le renforcement de l'activité des services feeders au Verdon (85 000€),
 - l'aide au trafic conteneurisé sensible (25 000€),
 - le développement des trafics import d'Asie ou d'Amérique du Sud (10 000€)
 - le développement du trafic pétrolier du P.A.B. en favorisant les post-acheminements ferroviaires (100 000€),
 - le développement du trafic céréalier (10 000€),
 - l'aide au maintien du transport maritime de produits utilisés ou fabriqués par l'industrie locale (150 000€),
 - l'augmentation du nombre d'escales d'une ligne régulière directe vers la côte occidentale africaine (20 000€),
 - l'élargissement de l'hinterland de Bordeaux par une réduction des coûts de pré acheminement des céréales adaptées (45 000€),
 - le renforcement de l'attractivité du P.A.B pour les exportations de blé durant la période creuse qui précède la campagne de maïs (50 000€),
 - le lancement d'opérations exceptionnelles (25 000€).
- la recherche et le développement de solutions d'acheminement multimodale en partenariat avec la S.N.C.F (60 000€).

Le coût global de ce programme 2006 s'élève à 625 000€HT et sera financé conformément aux dispositions de l'accord cadre selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€
Manifestations commerciales	45 000	P.A.B	228 000
Développement Multimodalité Mer/rail/route	520 000	Conseil Régional	165 200
Développement multimodalité transports maritimes et ferroviaires	60 000	Conseil Général	153 000
		C.U.B	78 800
TOTAL	625 000		625 000

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- **D'APPROUVER** la convention relative au programme d'actions commerciales du Port autonome de Bordeaux pour 2006,
- **DE DECIDER** le versement au Port Autonome de Bordeaux (P.A.B.) d'un fonds de concours d'un montant de 78 800 € pour le financement de ces actions au titre de 2006,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention annuelle ci-annexée.

La dépense sera imputée au chapitre 204, article 20417, sous -fonction 8160 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 DÉCEMBRE 2006**

M. JEAN-CHARLES BRON